

MAIRIE D'OLBY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Yves ARNAUD, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 juillet 2019

PRÉSENTS : MM. GAUTHIER André, VILLART Gérard, ROBERT Laurent, Mme ONDET Béatrice, MM. PLANE Jean-Louis, ANDANSON Alain, Mmes GIRAUD Nadine, BRIGNON Hélène, THIBOUT Sylvianne.

ABSENTS : MM. TRONCHE Aymeric, OUVRARD Dominique, BERGER Francis, Mmes MAMOU Céline, GAUTHIER Lise.

Objet : approbation de l'assiette des coupes 2020 pour les forêts relevant du régime forestier

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Ouï le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe
Bravant	1 B	AMEL
Bravant	3 U	AMEL

2- Destination des coupes et mode de vente

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves ARNAUD.